

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

2021

CONSEIL MUNICIPAL 26 JUILLET 2021



M
Montpellier

Introduction : un budget supplémentaire pour renforcer la dynamique impulsée avec le budget 2021

Le Budget Primitif 2021 voté le 8 février dernier marque le point de départ d'une relance écologique et solidaire pour la Ville de Montpellier. Le Budget Supplémentaire de **68,4 M€** qui est présenté ici vise à renforcer cette dynamique et porte le budget total de la Ville de Montpellier à **635,5 M€**.

Le Budget Supplémentaire 2021 permet :

- D'intégrer les **reports de crédits de l'exercice 2020** et d'affecter le **résultat de clôture 2020**,
- **D'ajuster les crédits 2021** en fonction de l'avancement des projets et des informations reçues après le vote du budget,
- D'ajuster le **recours prévisionnel à l'emprunt**,
- De créer et de revaloriser certaines autorisations de programme (AP) prioritaires :

Autorisations de programme	Montant total après BS
Cité de l'alimentation (création)	39,2 M€
Plan numérique dans les écoles (revalorisation)	5,8 M€
Construction école conservatoire (revalorisation)	12,7 M€

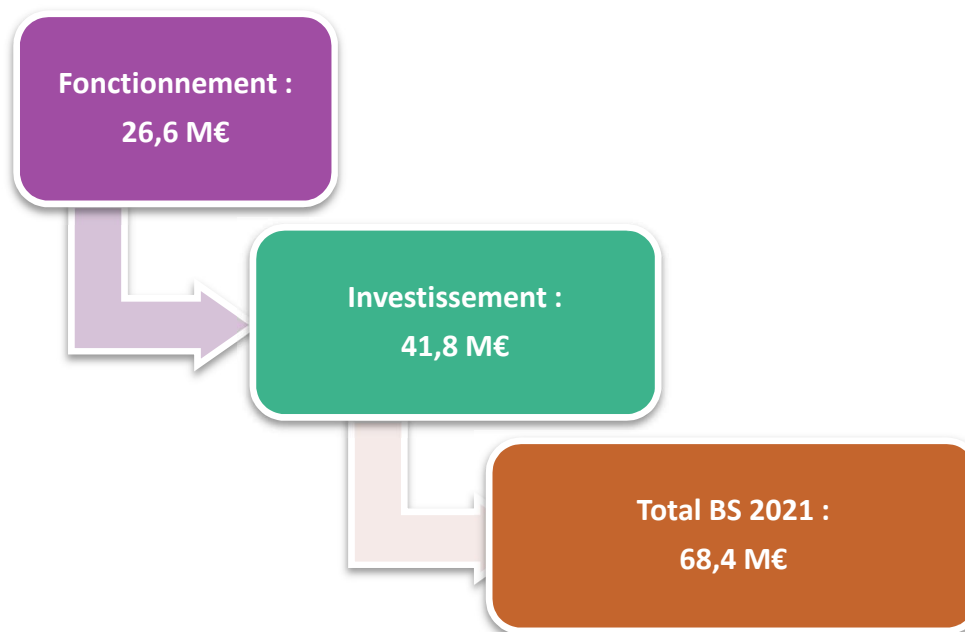
Le Budget supplémentaire s'inscrit ainsi pleinement dans les quatre piliers de la stratégie financière fixée pour ce mandat : geler les taux d'imposition des ménages, pérenniser l'autofinancement, maîtriser l'endettement et impulser une politique volontaire d'investissement.

Introduction : un budget supplémentaire pour renforcer la dynamique impulsée avec le budget 2021	1
Les grands équilibres du BS 2021	3
Un budget supplémentaire de 68 M€	3
Les équilibres du budget supplémentaire par section	4
Le budget total 2021 après budget supplémentaire : 635,5 M€	5
La chaine de l'épargne à la suite du BS 2021	6
Le budget supplémentaire 2021 en détail	7
1. La section de fonctionnement	7
2. La section d'investissement.....	11
Conclusion	16

Les grands équilibres du BS 2021

Un budget supplémentaire de 68 M€

Le budget supplémentaire 2021 s'élève au total à 68,4 M€ (opérations d'ordre et opérations réelles).



Ce budget supplémentaire intègre :

- La reprise d'éléments de l'exercice 2020 (reports de crédits et résultats)
- Les propositions nouvelles sur 2021

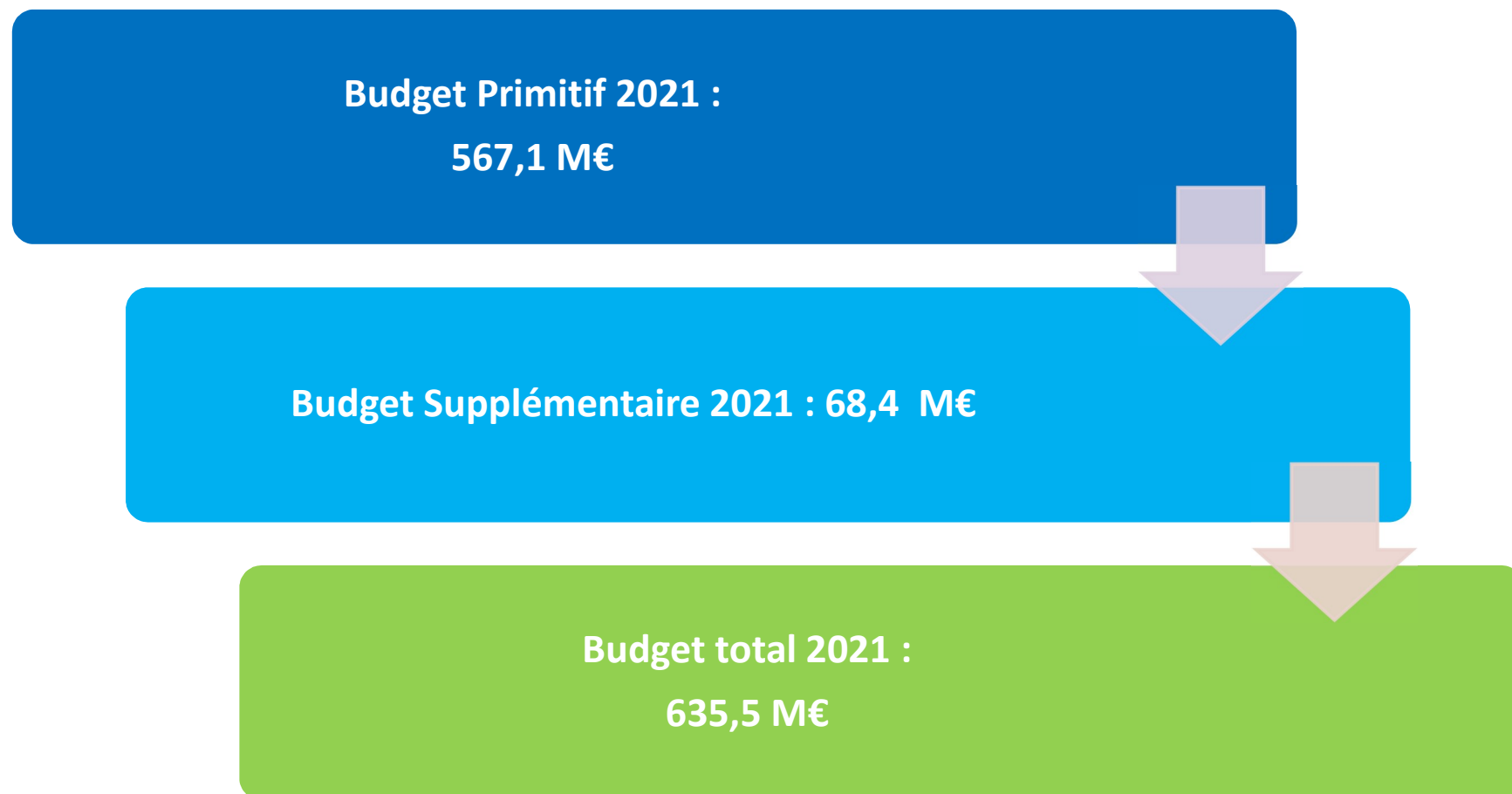
Les équilibres du budget supplémentaire par section

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Reprise des éléments 2020	Reports	263 180	
	Résultat		22 192 781
Nouvelles propositions	Nouvelles inscriptions	18 975 156	4 422 362
Impact sur l'autofinancement	Virement	7 376 807	
Total Section		26 615 143	26 615 143

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Reprise des éléments 2020	Reports	27 106 048	21 161 249
	Résultat	25 676 352	
Nouvelles propositions	Nouvelles inscriptions	-10 980 899	52 929 961
Impact sur l'autofinancement	Virement		7 376 807
Impact sur l'emprunt	Evolution des crédits		-39 666 516
Total Section		41 801 501	41 801 501

Le budget total 2021 après budget supplémentaire : 635,5 M€

Les crédits du budget supplémentaire s'ajoutent aux crédits déjà ouverts pour 2021. Le budget total de la Ville est ainsi porté à **635,5 M€** (toutes opérations confondues, dont opérations d'ordre).



La chaine de l'épargne à la suite du BS 2021

Chaine de l'épargne en M€	BP 2020 (correspond à un BP +BS) ¹	Total BP 2021 + BS 2021	Evolution
Recettes de fonctionnement	346,2	356,4	2,9%
- Dépenses de fonctionnement hors intérêts	313,0	323,4	3,3%
EPARGNE DE GESTION	33,2	33,0	-0,6%
- Intérêts	5,1	4,1	-19,6%
EPARGNE BRUTE	28,1	28,9	2,9%
- Remboursement du capital de la dette	13,4	12,8	-4,5%
EPARGNE NETTE	14,8	16,1	8,8%
Besoin de financement (emprunt total avec reports)	92,1	82,2	-10,7%
Encours de dette 1er janvier en M€	198,7	209,4	
Epargne brute	28,1	28,9	
Capacité de désendettement	7,1 ans	7,2 ans	

¹ Le BP 2020 avait intégré les reports de crédits de l'exercice 2019, et affectait le résultat de clôture 2019 à l'exercice 2020.

Le budget supplémentaire 2021 en détail

1. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement : 26,6 M€

Les propositions de recettes nouvelles : 4,4 M€

Les principales évolutions de crédits sont les suivantes :

- +5,7 M€ au titre des dotations, compensations et subventions :
 - 3,9 M€ de compensations versées par l'Etat au titre d'exonérations de taxe foncière sur les locaux industriels,
 - 0,9 M€ sur les dotations perçues suivant les notifications définitives des dotations par l'Etat,
 - 0,2 M€ de dotations politique de la ville,
 - 0,2 M€ de FCTVA en fonctionnement,
 - 0,2 M€ de subventions du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP),
 - 0,2 M€ de subventions de l'Etat au titre de la lutte contre l'exclusion.

Détails des dotations et compensations	BP 2021	Variation intégrée au BS 2021 après notification
Dotation Globale de Fonctionnement	37,4 M€	+0,7 M€
Dotation de Solidarité Urbaine	30 M€	+0,1 M€
Dotation Nationale de Péréquation	4,8 M€	+0,1 M€
Compensation exonération taxe foncière	1,0 M€	+3,9 M€

Détails des dotations et compensations	BP 2021	Variation intégrée au BS 2021 après notification
FCTVA de fonctionnement	0,3 M€	+0,2 M€

- -1,4 M€ sur les produits attendus des services, dont notamment :
 - -0,6 M€ au titre de l'exonération des droits de terrasses jusqu'au 30 juin 2021,
 - -0,3 M€ avec la suppression des taxes communales sur les opérations funéraires opérée par la loi de finances 2021, sans compensation pour les collectivités.

Le résultat de fonctionnement 2021 reporté : 22,2 M€

Le résultat 2020 dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 53,8 M€. Le budget supplémentaire 2021 permet d'en affecter 22,2 M€ sur la section de fonctionnement et 31,6 M€ sur la section d'investissement.

L'affectation du résultat 2020 est décrite ci-dessous :

	Résultat 2020		Affectation 2021		
			Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	53,8 M€			22,2 M€	Résultat de fonctionnement reporté
Investissement	-25,7 M€	Solde d'exécution de l'exercice précédent	25,7 M€	25,7 + 5,9 = 31,6 M€	Excédent de fonctionnement capitalisé = affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2020 pour couvrir à la fois : <ul style="list-style-type: none"> • Le besoin de financement de l'investissement 2020 (25,7 M€) • Les solde des reports d'investissement (5,9 M€ soit 27,1 M€ de dépenses d'investissement reportées -21,2 M€ de recettes d'investissement reportées)
TOTAL	28,1 M€		28,1 M€		

Les dépenses de fonctionnement : 26,6 M€

Les propositions nouvelles : 19 M€ (dont 13,9 M€ d'opérations d'ordre)

Les principales évolutions de crédits sont les suivantes :

- 2,4 M€ de dépenses supplémentaires liées au covid :
 - 1,8 M€ au titre du fonctionnement du centre de vaccination (1,2 M€ de masse salariale et 0,6 M€ de frais de fonctionnement). Il est à noter qu'une part des frais engagés par la Ville au titre du centre de vaccination feront l'objet d'un remboursement par l'Etat.
 - 0,6 M€ de coûts supplémentaires pour la restauration scolaire
- +2,1 M€ pour les autres charges à caractère général, dont :
 - 1,1 M€ pour la politique alimentaire (progression de la part des produits biologiques dans les repas, livraison de repas par de nouveaux prestataires)
 - 0,5 M€ pour le Sommet Afrique-France,
- +0,5 M€ pour les subventions versées : subventions et appels à projets culturels, subventions au titre de la lutte contre l'exclusion
- +13,9 M€ pour la constitution de provisions au titre de la rémunération des jours du compte-épargne temps et des congés des agents (il s'agit de dépenses d'ordre en fonctionnement faisant l'objet d'une contrepartie en recettes d'ordre en investissement). Ces provisions s'inscrivent dans le cadre de la montée en puissance de la politique de gestion des risques de la collectivité avec la certification des comptes : elles ont été définies en accord avec le commissaire aux comptes de la Ville de Montpellier.

Le virement à la section d'investissement : +7,4 M€

Le virement correspond à la fois à des dépenses de fonctionnement et à des recettes d'investissement. Les ajustements de crédits du BS 2021 augmentent le versement prévisionnel à la section d'investissement 2021 de 7,4 M€ : ce dernier passe de 19,1 M€ à 26,5 M€.

Les reports de dépenses de fonctionnement 2020 : 0,3 M€

Il s'agit de subventions votées en 2020 mais n'ayant pu être mandatées avant la fin de l'exercice, qui font l'objet d'un report en 2021.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement : 41,8 M€

Les propositions de recettes nouvelles : 52,9 M€ (dont 19,5 M€ d'opérations d'ordre)

Les principales évolutions de crédits sont les suivantes :

- 31,6 M€ au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé : il s'agit de la part du résultat de fonctionnement 2020 affecté en recettes sur la section d'investissement 2021 (cf graphique p.8)
- 0,5 M€ de recettes de FCTVA supplémentaire.
- 0,5 M€ de subventions d'investissement attendues, correspondant à des subventions au titre des travaux réalisés sur le site du Peyrou
- 0,8 M€ au titre des remboursements d'avances par les sociétés d'aménagement et des recettes de cessions foncières.
- 5,6 M€ de recettes d'ordre portant sur des annulations de titres (au titre de corrections de nature comptables). Ces recettes d'ordre en investissement sont contrebalancées par une dépense d'ordre en investissement du même montant.
- 13,9 M€ de recettes d'ordre portant sur la constitution de provisions au titre de la rémunération des compte-épargne temps et des congés payés des agents. Ces recettes d'ordre investissement sont contrebalancées par des recettes d'ordre en fonctionnement du même montant.

Le virement à la section d'investissement : +7,4 M€

Le virement correspond à la fois à des dépenses de fonctionnement et à des recettes d'investissement. Les ajustements de crédits du BS 2021 augmentent le versement prévisionnel à la section d'investissement 2021 de 7,4 M€ : ce dernier passe de 19,1 M€ à 26,5 M€.

Les reports de recettes d'investissement 2020 : 21,2 M€

- 1 M€ de reports de subventions d'investissement 2020 (dont 0,4 M€ au titre de travaux d'enfouissement des lignes à haute tension, 0,3 M€ au titre des travaux du parc du Lunaret, et 0,3 M€ de subventions d'investissement reversées à la Ville par la Métropole)
- 20 M€ de reports sur 2021 d'emprunts non réalisés en 2020.

Un ajustement de l'emprunt d'équilibre, en diminution de 39,7 M€

Le recours prévisionnel à l'emprunt diminue au global de 19,7 M€ après budget supplémentaire :

- BP 2021 : 101,6 M€
 - Reports 2020 : 20 M€
 - Ajustement BS 2021 : -39,7 M€
 - Total après BS 2021 : 82 M€
-
- 0,2 M€ d'autres reports de recettes (remboursement de travaux d'espaces verts réalisés par la Ville attenants aux espaces publics)

Les dépenses d'investissement : 41,8 M€

Les nouvelles inscriptions (dont décalage de crédits) : -11 M€

Le budget supplémentaire permet d'ajuster les crédits d'investissement inscrits au budget au vu des échéanciers des projets, et de procéder à la révision et à la création de nouvelles autorisations de programme en crédits de paiement (APCP). Sont notamment proposées :

- L'ouverture d'une AP de 39,2 M€ au total pour la cité de l'alimentation. Ce projet associera la création d'une unité de production alimentaire et d'une base logistique de transformation primaire sur le site du MIN à la mise en place de tiers lieux (jardins pédagogiques, épicerie solidaire, bus pédagogique) et s'intègre ainsi à la politique globale de santé portée par la Ville et la Métropole. Les crédits de paiement 2021 s'élèvent à 0,2 M€.
- La revalorisation de 1,5 M€ de l'AP sur le plan numérique des écoles
- La revalorisation de 1,7 M€ de l'AP sur l'école du conservatoire
- 5,6 M€ pour des régularisations comptables (opérations d'ordre de reprises de mandat)

Le résultat d'investissement 2020 : 25,7 M€

Le Budget Supplémentaire 2021 permet de reprendre le résultat de la section d'investissement de 2020 : ce montant de 25,7 M€ est comptabilisé en dépense d'investissement (cf graphique p8).

Les reports de crédits sur l'exercice 2021 : 27,1 M€

Les crédits reportés sur 2021 correspondent à des projets lancés en phase opérationnelle, ayant fait l'objet d'un engagement, mais qui n'ont pu faire l'objet d'un mandatement sur l'exercice 2020. Les reports de dépenses d'équipement représentent 22,9 M€ ; les reports les plus significatifs sont les suivants :

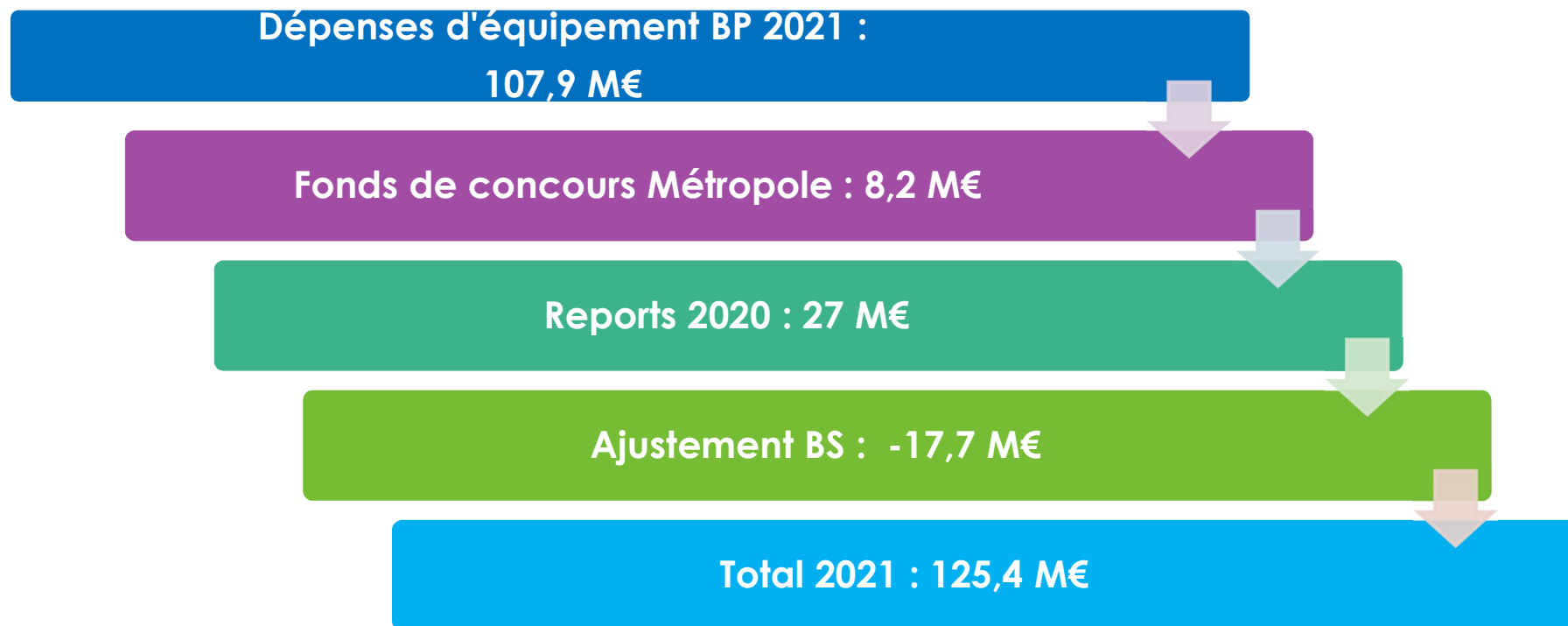
Fonds de concours voirie 3M	1,1 M€
Embellissement de la Ville- enfouissement des lignes à haute tension	2,9 M€

Plan numérique des écoles	1,2 M€
Groupe scolaire Heidelberg et Louisville	0,6 M€

Groupe scolaire ZAC Restanque	1 M€
Groupe scolaire Port Marianne 2	0,9 M€
Mise en accessibilité des bâtiments	1,3 M€
Acquisitions foncières	0,5 M€
Travaux Peyrou	0,2 M€
Groupe scolaire Euromédecine	0,3 M€
ANRU 2	0,4 M€
Travaux Baschy et Varennes	0,2 M€
Sécurisation des écoles	0,2 M€
Extension Garosud	0,4 M€
Ecole conservatoire	0,2 M€

Parc Lunaret	0,2 M€
Maison pour tous Rosa Parks	0,7 M€
Groupe scolaire Pierre Vives	0,3 M€
Travaux et acquisitions restauration scolaire	1,1 M€
Travaux et acquisitions pour les écoles	3,2 M€
Travaux et acquisitions administration générale	4,1 M€
Travaux et acquisition sécurité	0,7 M€
Travaux et acquisitions sports, culture	1,9 M€
Travaux et acquisitions parc du Lunaret	0,3 M€
Travaux et acquisitions petite enfance	0,8 M€
Travaux et acquisitions espaces verts	0,7 M€

Les dépenses d'équipement après BS



Conclusion

Le budget supplémentaire 2021 est un acte qui vient conforter les priorités du budget primitif voté en février dernier.

Il permet de financer un soutien à l'activité économique du territoire, et contribue à maintenir les ratios d'épargne conformes à nos engagements tout en réduisant le recours prévisionnel à l'emprunt, sans augmenter les taux de fiscalité pour les ménages.

MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

